

Conseil Municipal du Mardi 14 octobre 2025

Délibération N° 2025/064

Date de la convocation : 07 octobre 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Absent : Kenan KOC

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Caroline GARRIGUES

OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : MODIFICATION DU MONTANT DE L'AVENANT N°01

Considérant la délibération 2025/055 du 09 septembre 2025 acceptant l'avenant N°01 au marché à procédure adaptée N°01-2025 pour la création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal augmentant la surface d'accueil de la salle principale,

Vu - l'information de l'entreprise COUGNAUD d'une erreur de montant de l'avenant HT,

Madame la Maire présente l'avenant N°01 modifié comme suit :

Montant HT : 39 074.55 € / TTC : 46 889.46 €

L'incidence financière du présent avenant modifié représente une augmentation de 15.8 % du montant du marché initial.

Montant du marché initial : 245 000.00 € HT + option plaxage 2 143.45 HT = 247 143.45 € HT / 296 572.14 € TTC

Montant de l'avenant N°1 : 39 074.55 € HT / 46 889.46 € TTC

Nouveau montant du marché : 286 218.00 € HT
343 461.60 € TTC

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification de l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal comme détaillé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1 - Approuve la modification de l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal ci-annexé,
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- 3 - Dit que des crédits à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 - opération 28 - chapitre 21 article 21351 fonction 020 analytique 022

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
conseillère municipale,
Caroline GARRIGUES



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 20 octobre 2025
Affichage : 20 octobre 2025